

Dénonciation de la CCN51 : La CFDT santé sociaux dit STOP à la mascarade !

Face à la dénonciation de la CCN 51 par la FEHAP, la fédération CFDT santé sociaux réunie le 5 octobre 2011 en Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

- La fédération CFDT santé sociaux **refuse de participer aux commissions paritaires** de la CCN 51 relatives à la dénonciation et quitte la négociation.
- La fédération CFDT santé sociaux **demande l'ouverture des négociations** pour une convention collective de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale officiellement à l'UNIFED.

Après 18 mois passés en négociation pour une révision demandée par la FEHAP et l'échec de celle-ci en juillet 2011, la fédération CFDT santé sociaux ne s'engagera pas dans un énième cycle de discussions stériles avec cette chambre patronale.

L'attitude de la FEHAP risque d'être la même que pendant la révision :

- Paritarisme bafoué,
- Pas de négociation,
- Pas de débat,
- Aucune réponse aux contre-propositions de la CFDT,
- Un texte final identique à l'initial,
- Pas de chiffrage pour aborder sérieusement les travaux.

C'est donc pour cela que la fédération santé sociaux ne cautionnera pas cette mascarade !

Pour la fédération CFDT santé sociaux, **il est temps de travailler pour l'avenir des 750 000 salariés** de la Branche associative sanitaire, sociale et médico sociale à travers une convention collective étendue qui sera un élément supplémentaire pour la reconnaissance de ce secteur d'activité et incontournable face aux pouvoirs publics.



6 octobre 2011
n° 28

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

Dénonciation de la CCN51 : La CFDT santé sociaux dit STOP à la mascarade !

Face à la dénonciation de la CCN 51 par la FEHAP, la fédération CFDT santé sociaux réunie le 5 octobre 2011 en Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

- La fédération CFDT santé sociaux **refuse de participer aux commissions paritaires** de la CCN 51 relatives à la dénonciation et quitte la négociation.
- La fédération CFDT santé sociaux **demande l'ouverture des négociations** pour une convention collective de la Branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale officiellement à l'UNIFED.

Après 18 mois passés en négociation pour une révision demandée par la FEHAP et l'échec de celle-ci en juillet 2011, la fédération CFDT santé sociaux ne s'engagera pas dans un énième cycle de discussions stériles avec cette chambre patronale.

L'attitude de la FEHAP risque d'être la même que pendant la révision :

- Paritarisme bafoué,
- Pas de négociation,
- Pas de débat,
- Aucune réponse aux contre-propositions de la CFDT,
- Un texte final identique à l'initial,
- Pas de chiffrage pour aborder sérieusement les travaux.

C'est donc pour cela que la fédération santé sociaux ne cautionnera pas cette mascarade !

Pour la fédération CFDT santé sociaux, **il est temps de travailler pour l'avenir des 750 000 salariés** de la Branche associative sanitaire, sociale et médico sociale à travers une convention collective étendue qui sera un élément supplémentaire pour la reconnaissance de ce secteur d'activité et incontournable face aux pouvoirs publics.



6 octobre 2011
n° 28

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif